

## **ARRETE DU MAIRE**

N° 2024-469

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS **TEMPORAIRE**

		Débit de boissons <u>3</u> groupe
	Monsieur le Maire, Je soussigné M. FERNANDES Matthy Jes Joueurs du RCC	eu, hesident de l'association: l'amicale
		ons de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
	l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire	à la salle sous la prisone
	A l'occasion de: Note les pueurs	au 24 112 190U Och 30
	Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes	30 27 (0) (0 3)
	vedifiez agreer, Monsieur le Maire, i expression de mes	sentiments respectiveux.
		Le
		teman ces
	ARRETE DU MAIRE	
. 7	Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,  Vul 1 article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,  Vul art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),  Vul a loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaratio entreprises et des professionnels,  Vul a demande ci-dessus,  ARRETE:	
	Article unique-(1) M. FERNANDES Dathicu,	Président de l'Association
	I Amicale des joueurs	tu RCC
	est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du	Sene groupe 2/1/2/2024 00/30
	Al'occasion de Noël des Jouenz	s - Salle sous la siscine
	A charge pour lui de se conformer à toutes les prescrip	tions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
	débits de boissons, et plus particulièrement à la protect	tion des mineurs.
		Fait à Châteaurenard, le
PUBL	.IE LE	L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
		CHATE ERICCHAUVE
1 8 DEC	Ampliation sera adressée à :  Madame la Sous-Préfète d'ARLES,	A A I A A I A I A I A I A I A I A I A I

L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

➤ Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,

PSIG de CHATEAURENARD,